

Champ d'application

Les travaux à proximité des réseaux sont des travaux dangereux. **Ils doivent faire l'objet d'un certain nombre de mesures avant leur commencement.**




Les méthodes d'exposition

Les travaux à proximité des réseaux peuvent être de trois sortes :

- Les travaux sur réseaux souterrains,
- Les travaux sur réseaux aériens,
- Les travaux subaquatiques.

Avant tout travaux, la **demande de renseignements est une étape essentielle et obligatoire.** Elle est effectuée auprès des exploitants par le maître d'ouvrage ou maître d'œuvre. La liste des exploitants est disponible sur : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

Cette demande doit être effectuée une fois que tous les plans de zonage en mairie ont été consultés.

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	Fiche technique : Travaux à proximité des réseaux / DT-DICT	Référence : FT 92
		Date de création : 14/05/2014
		Date de révision :
		N° de révision :

Déroulement des opérations :

1. **La Déclaration de projet de Travaux (DT)** : Dès l'élaboration d'un projet, le maître d'ouvrage doit envoyer une DT à chacun des exploitants de réseaux concernés géographiquement par les travaux. Il doit y indiquer le plus précisément possible l'emplacement, la date et la nature des travaux susceptibles d'avoir un impact sur les réseaux.
2. **La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)** : Au moyen d'un formulaire, l'exécutant des travaux adresse une DICT à chaque exploitant des réseaux concernés.

Le formulaire unique DT-DICT Cerfa n° 14434*01 est disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr>

Les exploitants sont tenus de répondre dans un délai de 9 jours en indiquant les prescriptions de sécurité à prendre et la localisation des réseaux.

La collectivité peut démarrer les travaux lorsqu'elle est en possession du :

- **DICT,**
- **Récépissé DICT,**
- **Plans.**


Après avoir analysé le récépissé du DICT, la collectivité peut commencer les travaux. **Les documents cités doivent être présents sur le chantier.**

Les cas particuliers de renouvellement des déclarations :

- Travaux non entrepris dans les **trois mois** suivant la consultation du guichet unique,
- Interruption des travaux supérieure à trois mois,
- **Délai d'exécution des travaux dépassant celui annoncé dans la déclaration...**

À partir du 1^{er} janvier 2017 :

- Une autorisation d'intervention à proximité des réseaux pour certaines personnes (conducteurs d'engins susceptibles d'abîmer les réseaux par exemple),
- Une certification pour certains prestataires délivrée par un organisme d'accréditation.

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	Fiche technique : Travaux à proximité des réseaux / DT-DICT	Référence : FT 92
		Date de création : 14/05/2014
		Date de révision :
		N° de révision :

Les risques liés aux travaux à proximité des réseaux

- **Risque des réseaux souterrains :**
 - o Émanation de gaz,
 - o Explosion,
 - o Électrique,
 - o Circulation ou heurt avec l'environnement,
 - o Éboulement.

- **Risque des réseaux aériens :** voir Fiche Technique FT-59

Les mesures de prévention

- **Respect des démarches administratives :** DT-DICT, visionnage des plans,

- Connaître le **type de réseau** :

Rouge	Bleu	Vert	Jaune	Violet	Orange	Blanc	Marron
Electricité Puissance	Eau potable	Télécoms Vidéo	Gaz	Chauffage Urbain Climatisation	Gaz Produits Chimiques	Équipements routiers dynamiques	Assainissement

- Levée de doutes sur le risque d'intoxication : **mesures avec détecteur électronique descendu dans la tranchée à l'aide d'une commande,**
- **Sondages,**
- **Établir une procédure pour la méthode de travail choisie.**

- **Mesure de prévention pour les tranchées (Fiche technique FT 93) :**
 - o Moyens de franchissement pour tranchée > 40 cm de largeur,
 - o Blindage pour fouille > 1m30 de profondeur avec plinthe de 15 cm,
 - o Berme de 40 cm.

- **Balisage de la zone de chantier,**
- Surveillance du chantier par un **superviseur.**

Les équipements de protection individuelle



Figure 1 : Chaussures de sécurité isolantes



Figure 2 : Casque de sécurité



Figure 3 : Gants de sécurité



Figure 4 : Tenue de travail adaptée



Figure 5 : Détecteur de gaz portable